



2022-09-29-12 : Rapport d'activité de 3RD'Anjou pour l'année 2021

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence d'Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :50
Membres présents :39
Pouvoirs :4
Quorum :26
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 23/09/2022
Date de publication : 05/10/2022

Étaient présents : Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS , Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Pascal CHEVROLLIER, David GEORGET, Etienne GLEMOT, Marie-Claude HAMARD, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Véronique LANGLAIS, Maryline LEZE, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THEPAUT, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Virginie GUICHARD, Joël ESNAULT, Jean-Marc COTTIER, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Mireille POILANE

Étaient excusés : Emmanuel CHARLES, Guy CHESNEAU, Annick HODEE, Jean-Pierre BRU, Florence MARTIN, Juanita FOUCHER, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Jean-Pierre BOISNEAU, Christelle BURON, Benoit ERMINE, Hervé BLANCHAIS

Pouvoirs : Emmanuel CHARLES donne pouvoir à Virginie GUICHARD, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Jean PAGIS, Annick HODEE donne pouvoir à Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU donne pouvoir à Jean-Marie JOURDAN

Secrétaire de séance : Catherine BELLANGER-LAMARCHE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article D. 2224-1 et suivants ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU l'axe 4 du projet de territoire de la CCVHA « Renouveler la gouvernance et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la démarche RSO « Créer les conditions du développement socio-économique du territoire » ;

CONSIDÉRANT que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assiilés ont l'obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service

CONSIDERANT que le syndicat 3RD'Anjou nouvellement créé en janvier 2022 a pris la suite du SISTO, du SYCTOM Loire-Béconnais et du SICTOM Loire-Béconnais à la suite de quoi le syndicat 3RD'Anjou présente un rapport d'activité pour l'année 2021 pour les trois anciens syndicats ;

CONSIDERANT que ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivants à la clôture de l'exercice ;

ENTENDU l'exposé de Virginie Guichard, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

- **Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers présenté par 3RD'Anjou pour les trois anciens syndicats fusionnés ;**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre
Fait et délibéré en séance
le 29 septembre 2022
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

2 / 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, par courrier adressé, devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de la publication ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.